



Préfet des Bouches-du-Rhône

Préfecture

Direction de la Citoyenneté, de la légalité
de l'environnement
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Marseille le 10 avril 2019

Dossier suivi par : M ARGUIMBAU
Tél. : 04.84.35.42.68
n ° 104- 2019 EP (116-2014A)

AVIS D'ENQUETE

concernant l'enquête publique sur le complément de l'étude d'impact réalisé par la société ALTEO GARDANNE sur l'appréciation des dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations de stockage de déchets de résidus minéraux sises au lieu-dit « Mange-Garri » à Bouc-Bel-Air.

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 10 avril 2019, il sera procédé sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Allauch, Aubagne, Auriol, Belcodène, Bouc-Bel-Air, Cadolive, Cassis, Carnoux, Ceyreste, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Marseille, Meyreuil, Mimet, Peypin, Peynier, Roquefort-La-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue, à une **enquête publique** sur le complément de l'étude d'impact réalisé par la société ALTEO GARDANNE dont le siège social est sis « Route de Biver 13120 Gardanne » sur l'appréciation des dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations de stockage de déchets de résidus minéraux situées au lieu-dit « Mange-Garri à Bouc-Bel-Air.

Le présent complément de l'étude d'impact a été réalisé conformément aux jugements n°1600480, n°1602453 et n°1610282 du Tribunal Administratif de Marseille en date des 20 juillet 2018 et il vise à apprécier les dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations de stockage de Mange-Garri à Bouc-Bel-Air.

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces suivantes :

- le complément de l'étude d'impact des effets cumulés fourni par Alteo sur injonction du préfet et ses annexes,
- le rapport DREAL du 8 novembre 2018 sur le complément d'étude d'impact,
- l'avis de l'autorité environnementale (CGEDD) du 6 février 2019 sur le complément d'étude d'impact,
- le mémoire en réponse d'Alteo du 10 avril 2019,
- le résumé non technique de ce complément de l'étude d'impact,
- les avis recueillis lors la phase de consultation par l'autorité environnementale (avis de l'ARS du 10 décembre 2018 et le mel de la DREAL du 25 janvier 2019),
- l'avis du Directeur du Parc national des Calanques en date du 5 avril 2019

Le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Le dossier pourra être également consulté gratuitement, sous forme numérisée, pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, bureau 421 Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - contact préalable tél. 04.84.35.42.60 ou 04.84.35.42.68).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la préfecture des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret CS 8001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction de la Citoyenneté, de la légalité et de l'Environnement

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68/42.60)

Pour permettre une information la plus complète du public, les éléments suivants, issus de l'enquête publique précédente, seront mis à disposition, pour mémoire, et en raison de leur volume selon les modalités ci-après :

- le résumé non technique de l'étude d'impact initiale présenté à l'enquête publique de 2015 pour le site de Gardanne

- l'étude d'impact initiale de l'enquête publique de 2015 sur l'usine de Gardanne,

sous forme papier dans la commune de Gardanne, siège de l'enquête et dans la commune de Bouc-Bel-Air, lieu d'implantation du site de Mange Garri.

La commission d'enquête désignée par le Président du Tribunal administratif de Marseille pour conduire l'enquête publique est composée des membres suivants :

Président

Monsieur Christian TORD,

Membres titulaires

Monsieur Patrice MICHEL
Monsieur Bernard MOUREU
Monsieur Gilles DOUCE
Monsieur Claude TAXY

Membre suppléant :

Monsieur Robert BATTINI

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci est remplacé par le membre suppléant.
En cas d'empêchement de monsieur Christian TORD, la présidence de la commission sera assurée par monsieur Patrice MICHEL

Les pièces du dossier défini conformément à l'article 2 du présent arrêté et le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, resteront déposés en mairies d'Aix-en-Provence, Allauch, Aubagne, Auriol, Belcodène, Bouc-Bel-Air, Cadolive, Cassis, Carnoux, Ceyreste, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Marseille, Meyreuil, Mimet, Peypin, Peynier, Roquefort-La-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue **pendant 33 jours du lundi 6 mai 2019 au vendredi 7 juin 2019 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des locaux, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner sur ces registres ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être adressées à l'attention du président de la commission d'enquête par voie postale à la mairie de Gardanne, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante **pref-ep-alteoetudedimpact@bouches-du-rhone.gouv.fr** (capacité maxi 5MO).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par la commission d'enquête ou un de ses membres qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants en mairies de :

Communes	Communes	Communes	Communes
Aix-en-Provence Mairie annexe de Luynes Place de la Libération 13080 Luynes Le 14 mai 2019 de 9h à 12h Le 4 juin 2019 de 13h30 à 16h30	Allauch Service Urbanisme angle de la rue Tiran et rue Notre-Dame 13190 Allauch Le 13 mai 2019 de 14h à 17h Le 3 juin 2019 de 9h à 12h	Aubagne Service Urbanisme services techniques municipaux Chemin de la Vallée la Tourtelle 13400 Aubagne Le 15 mai 2019 de 9h à 12h Le 6 juin 2019 de 14h à 17h	Auriol Service Urbanisme Place de la Libération 13390 Auriol Le 13 mai 2019 de 9h à 12h Le 3 juin 2019 de 14h à 17h
Belcodène Hôtel de Ville Place de la Laïcité 13720 Belcodène Le 28 mai 2019 de 9h à 12h	Bouc Bel Air Pôle Municipal de Sauvecanne Impasse des Oliviers 13320 Bouc Bel Air, Le 6 mai 2019 de 9h à 12h Le 14 mai 2019 de 13h30 à 16h30 Le 29 mai 2019 de 9h à 12h Le 7 juin 2019 de 13h30 à 16h30	Cadolive Hôtel de Ville Place du Conte Armand 13950 Cadolive Le 6 mai 2019 de 14h à 17h Le 24 mai 2019 de 9h à 12h	Carnoux Hôtel de Ville 19 Avenue Maréchal Juin, 13470 Carnoux Le 7 mai 2019 de 9h à 12h Le 5 juin 2019 de 14h à 17h
Cassis Hôtel de Ville Place Baragnon 13260 CASSIS Le 13 mai 2019 de 9h à 12h Le 29 mai 2019 de 14h à 17h	Ceyreste Hôtel de Ville Place du Général De Gaulle 13600 Ceyreste Le 7 mai 2019 de 14h à 17h Le 3 juin 2019 de 9h à 12h	Fuveau Service Urbanisme Hôtel de Ville 26 Bld Loubet 13710 Fuveau Le 7 mai 2019 de 14h à 17h Le 5 juin de 9h à 12h	Gardanne Services Techniques Résidence St-Roch 1, Avenue de Nice 13120 Gardanne Le 6 mai 2019 de 14h à 17h Le 14 mai 2019 de 9h à 12h Le 29 mai 2019 de 14h à 17h Le 7 juin 2019 de 9h à 12h
Gémenos Hôtel de Ville place du Général de Gaulle 13420 Gémenos Le 15 mai 2019 de 14h à 17h Le 6 juin 2019 de 9h à 12h	Gréasque Mairie annexe Boulevard Marius Olive 13850 Gréasque Le 10 mai 2019 de 9h à 12h Le 4 juin 2019 de 9h à 12h	La Bouilladisse Hôtel de Ville Place de la Libération 13720 La Bouilladisse Le 16 mai 2019 de 9h à 12h Le 27 mai 2019 de 14h à 17h	La Ciotat Hôtel de Ville Service Urbanisme Rond Point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat Le 7 mai 2019 de 9h à 12h Le 3 juin 2019 de 14h à 17h
La Destrousse Accueil Hôtel de Ville 13112 La Destrousse Le 16 mai 2019 de 15h à 18h Le 28 mai 2019 de 15h à 18h	La Penne sur Huveaune Hôtel de Ville 14 Boulevard de la Gare 13713 La Penne sur Huveaune Cedex Le 17 mai 2019 de 14h à 17h Le 6 juin 2019 de 9h à 12h	Marseille Délégation générale urbaine aménagement et habitat 40 rue Fauchier 13002 Marseille Le 7 mai 2019 de 9h à 12h Le 13 mai 2019 de 14h à 17h Le 5 juin 2019 de 14h à 17h	Meyreuil Hôtel de Ville Allée des Platanes 13590 Meyreuil Le 22 mai 2019 de 9h à 12h Le 29 mai 2019 de 14h à 17h

<p>Mimet Service urbanisme Place de l'Hôtel de Ville 13105 Mimet</p> <p>Le 28 mai 2019 de 14h à 17h Le 29 mai 2019 de 9h à 12h</p>	<p>Peypin Hotel de Ville Service Urbanisme Rue de la République 13124 Peypin</p> <p>Le 24 mai 2019 de 13h 30 à 16h30 Le 4 juin 2019 de 9h à 12h</p>	<p>Peynier <u>Dossier + registre:</u> Mairie annexe Service Administratif 9 Cours Albéric Laurent <u>Vacation</u> <u>commissaire-enquêteur :</u> Hôtel de Ville 1 Cours Albéric Laurent 13790 Peynier</p> <p>Le 6 mai 2019 de 9h à 12h Le 27 mai 2019 de 14h à 17h</p>	<p>Roquefort-La-Bédoule Hôtel de Ville Place de la Libération 13830 Roquefort la Bédoule</p> <p>Le 3 juin 2019 de 9h à 12h Le 5 juin 2019 de 14h à 17h</p>
<p>Roquevaire Hôtel de Ville 29 Avenue des Alliés 13360 Roquevaire</p> <p>Le 15 mai 2019 de 14h à 17h Le 4 juin 2019 de 9 h à 12h</p>	<p>Saint-Savournin Hôtel de Ville Grand Rue 13119 Saint-Savournin</p> <p>Le 15 mai 2019 de 9h à 12h Le 4 juin 2019 de 14h à 17h</p>	<p>Simiane-Collongue Hôtel de Ville Place du Sevigne 13109 Simiane-Collongue</p> <p>Le 14 mai 2019 de 14h à 17h Le 3 juin 2019 de 9h à 12h</p>	

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie de Gardanne, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Les observations et propositions du public (1) transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture où elles seront publiées dans les meilleurs délais conformément à l'article R.123-13 du code de l'environnement.

L'ensemble des observations et propositions du public sera communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

(1) Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.

Le Président de la commission d'enquête pourra, s'il l'estime nécessaire faire application des dispositions prévues aux articles L.123-9 et des articles R.123-14 à R.123-17 du code de l'environnement.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et, également pendant toute la durée de l'enquête par les maires concernés ainsi que dans un rayon de 3 kms autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

Les personnes responsables du complément à l'étude d'impact sont

- Monsieur Eric DUCHENNE, Directeur industriel et développement durable de l'usine de Alteo Gardanne,
- Monsieur Jean-Paul LEREDDE, directeur d'établissement de Gardanne

Tel 04.42.65.23.10

L'autorité compétente pour prendre la décision de modifier, le cas échéant, par arrêté complémentaire l'arrêté préfectoral n°166-2014 A du 28 décembre 2015 autorisant la société Alteo Gardanne à apporter des modifications substantielles à l'exploitation de son usine de fabrication d'alumine visant à cesser le rejet en mer de résidus de fabrication tout en maintenant le rejet d'un effluent liquide résiduel, et fixant à cette société des prescriptions techniques visant à protéger les intérêts mentionnés aux articles L 511-1 et L 211-1 du code de l'environnement, est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis éventuel du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Cette décision éventuelle sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral complémentaire, assorti, le cas échéant, des prescriptions en tant que décisions individuelles, qui seront mises en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et notifiés aux demandeurs.

Marseille le 10 AVR. 2019

**Pour le Préfet
La Secrétaire Générale**



Juliette TRIGNAT